

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 23 janvier 2023

## Fermeture de la chasse au gibier d'eau le 31 janvier : l'Office français de la biodiversité veille au respect de la réglementation



Contrôle du respect de la réglementation chasse au gibier d'eau ©P. MASSIT/OFB

La saison de chasse 2022-2023 du gibier d'eau et des oiseaux migrateurs est sur le point de fermer. Pour les canards et les limicoles, la chasse se termine le 31 janvier à minuit. Des contrôles seront réalisés par l'Office français de la biodiversité (OFB) pour veiller au respect de cette réglementation.

La chasse ferme le 31 janvier prochain pour les oies et bernache du Canada, pour les canards plongeurs (fuligules, nette rousse, garrot), les canards de surfaces (colvert, chipeau, siffleur, pilet, souchet, sarcelle), les rallidés (poule et râle d'eau, foulque macroule) et certains limicoles dont les vanneaux et bécassines (barge rousse, bécassines, chevaliers, courlis corlieu, pluviers, huîtrier pie, vanneau huppé).

En cette fin janvier, les oiseaux d'eau entament leur migration pré-nuptiale vers les pays nordiques. Le respect des dates de fermeture de la chasse au gibier d'eau est garant du respect du cycle de reproduction de ces espèces mais également d'un accès équitable pour tous aux ressources naturelles et du vivre ensemble.

Afin de garantir le respect de ces dispositions, les agents de l'Office français de la biodiversité de Normandie réaliseront des contrôles.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le service départemental de l'OFB à l'adresse [sdxx@ofb.gouv.fr](mailto:sdxx@ofb.gouv.fr) (xx = numéro du département concerné). L'OFB peut également être contacté pour tout signalement relatif aux atteintes à la faune sauvage ou aux milieux naturels.

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

### Contact presse

Nathalie PFEIFFER

Tel : 02.31.77.71.11

[nathalie.pfeiffer@ofb.gouv.fr](mailto:nathalie.pfeiffer@ofb.gouv.fr)